

catégorie de services ont totalisé 14,8 milliards de dollars, ou environ 4,5 % du PNB. Ainsi, le compte des services pouvant faire l'objet d'échanges internationaux a enregistré en 1981 un déficit de quelque 3,1 milliards de dollars, ce qui équivaut à 0,9 % du PNB total (de \$328,5 milliards en 1981); ce montant aurait été moindre si l'on avait exclu les services gouvernementaux.

En 1971, la situation était à peu près la même. Les recettes pour les rubriques susmentionnées représentaient 3,5 % du PNB, les paiements, 4,4 % et le déficit, 0,9 %. Entre 1971 et 1981, il est arrivé que le déficit atteigne 1,4 % du PNB. Mais, cette détérioration - comme celle qui s'est produite au niveau du solde du commerce de marchandises au cours de la même décennie - témoigne apparemment du fait que le Canada, pendant une courte période de temps, se trouvait déphasé par rapport à ses principaux partenaires commerciaux eu égard au cycle économique et à la compétitivité des coûts. Au cours des deux ou trois dernières années, comme cela a été le cas du compte marchandises, le déficit enregistré au titre des services pouvant faire l'objet d'échanges internationaux s'est rétabli au niveau d'autrefois. (Cette détérioration survenue au milieu des années 70 prend une ampleur accrue si les données sont exprimées en dollars constants. Ainsi, le déficit en dollars constants au chapitre des services représentait 1,9 % du PNB en 1976 et 0,9 % en 1980, comme en 1971.)

On a fait valoir au Groupe de travail que le déficit du Canada au titre des services pouvant faire l'objet d'échanges internationaux n'est pas forcément indésirable ou symptomatique d'une faiblesse structurelle fondamentale. (Citons, à titre d'exemple, les deux pays qui connaissent le plus de succès sur le plan des échanges commerciaux, la RFA et le Japon. Leur déficit au titre des services pouvant faire l'objet d'échanges internationaux, exprimé en pourcentage de leur PNB, a tendance à être plus élevé que celui du Canada alors que des pays comme l'Espagne et l'Italie enregistrent souvent des excédents.) Les économistes du gouvernement fédéral semblent en général partager ce point de vue.

Nous étudierons maintenant à tour de rôle les divers éléments qui composent la masse des services canadiens pouvant faire l'objet d'échanges internationaux.

(i) Voyages

Les étrangers voyageant chez nous ont permis d'enregistrer en 1981 des recettes de 3,7 milliards de dollars, ce qui représente 31,5 % de l'ensemble des recettes du Canada au titre de services pouvant faire l'objet d'échanges internationaux. Les Canadiens voyageant à l'étranger ont